



# MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

## APPEL À CANDIDATURE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE A PROCEDURE ADAPTEE

Choix d'un maître d'œuvre sur compétences, références et moyens sans remise de prestations

*(Pour les marchés de maîtrise d'œuvre dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT)*

### 1) Identification du pouvoir adjudicateur

Nom de l'organisme	COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN
Adresse complète	38 rue de Paris 77580 VILLIERS SUR MORIN

Monsieur Daniel CHAMAILLARD, Maire de Villiers sur Morin, conformément à la délibération du 8 juillet 2014.

### 2) Procédure de passation

Procédure adaptée conformément aux articles 26-II, 28 et 74-II du code des marchés publics 2006.

Choix d'un maître d'oeuvre, sur compétences, références et moyens.

### 3) Objet du marché – Marché public de maîtrise d'œuvre relatif à :

LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Montant estimé des travaux : 250 000 euros HT

### 4) Contenu de la mission confiée

Mission de base MOP (avec VISA et EXE) et les éventuelles missions complémentaires suivantes :

Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)

### 5) Composition de l'équipe candidate

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même ou par ses sous-traitants des compétences suivantes :

Architecture (architectes membres de l'ordre ou architectes étrangers possédant un diplôme équivalent reconnu)

### 6) Contenu du dossier de candidature

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1)
- Déclaration du candidat (formulaire DC2)

Ces formulaires sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://www.minefi.gouv.fr/themes/marches\\_publics/formulaires/index.htm](http://www.minefi.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm)

- Attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle »
- Attestation d'inscription à l'ordre des architectes ou pour les architectes étrangers, preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine
- Un dossier d'œuvre permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats présenté de la manière suivante :
  - une liste présentant les références significatives des candidats
  - une liste de format A4 précisant les références détaillées récentes (objet, lieu, état d'avancement ou date de livraison, maître d'ouvrage, montant des travaux, mission réalisée par le candidat en précisant 2 ou 3 opérations significatives du travail de l'équipe pouvant être visitées par le maître d'ouvrage avec coordonnées des contacts)
  - une lettre de motivation.

Les pièces sont à produire également pour les éventuels sous-traitants.

## 7) Critères de sélection des candidatures (figurant dans le règlement de consultation)

- La valeur technique : 40%
  - La qualité de la production architecturale
  - Les références représentatives
  - Le degré d'expérience et les études et recherches effectuées
  - Les moyens humains et matériels
  - La présence dans l'équipe de compétences spécifiques
- Le montant des honoraires : 50%
- Les délais d'exécution : 10%

Le marché est ensuite négocié avec le (ou les) candidat choisi.

Pour approfondir son choix, le maître d'ouvrage pourra visiter les sites et bâtiments réalisés par les candidats.

## 8) Réception des candidatures

Date limite de réception des candidatures

15 décembre 2014 à 12h00

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées

MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

38 rue de Paris

77580 VILLIERS SUR MORIN

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. L'unité monétaire est l'euro.

## 9) Renseignements complémentaires auprès de :

Mairie de Villiers sur Morin – Monsieur Félix BOIN – Adjoint au Maire – Tél. : 01 64 63 46 52 Fax : 01 64 63 02 56

Email : [mairiedevillierssurmorin@wanadoo.fr](mailto:mairiedevillierssurmorin@wanadoo.fr)

Les documents nécessaires à la consultation sont remis gratuitement aux candidats. Ils peuvent d'être téléchargés sur le site de la mairie <http://www.villiers-sur-morin.fr/villiersmb/appels-orffres.php> ou retirés aux heures d'ouverture de la mairie, tous les jours de 8h30 à 12h et le lundi de 14h à 16h30.

Date d'envoi de l'avis à la publication

20 novembre 2014